Envoyé en préfecture le 25/04/2023

Reçu en préfecture le 25/04/2023

Publié le

ID: 038-213803364-20230424-2023_24_04_20-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

L'an deux mil vingt trois

en exercice: 19

le vingt-quatre avril à dix-neuf heures trente,

présents : votants :

14 17 le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,

sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal: 20 avril 2023.

<u>PRESENTS</u>: Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, M. MARTICORENA Jean-Claude, Adjoints. M. AUTISSIER Bertrand, Mme MOSNIER Dominique, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, M. BOITON Roger, M. LAROSE Didier, Mme BIEUVELET Laetitia, M. LEFAIVRE Pierre-Gilles, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel.

<u>ABSENTS EXCUSES</u>: M. LEICHER Jean-Luc (pouvoir à M. AUTISSIER), Mme GATET Fanny (pouvoir à Mme RUCHON), M. GROS Gérémy (pouvoir à M. ORENGIA), Mme BURGAUD Véronika (pouvoir à Mme CAMUS).

<u>ABSENT</u> : M. PEYRE Bernard. <u>Secrétaire</u> : M. LAROSE Didier.

DELIBERATION N° 2023 – 20

OBJET: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES 3 VALLEES

Par courrier en date du 15 février 2023, l'association des 3 vallées dont le siège social est à Estrablin a sollicité auprès de la Commune une aide financière pour contribuer au fonctionnement de ses activités.

Compte tenu du renforcement du lien social entre les 14 villages sur lesquels elle étend son action en proposant des activités culturelles et de solidarité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 17 voix Pour (M. Roger BOITON n'a pas pris part au vote), décide :

- d'accorder à l'association des 3 vallées une subvention de 500 euros pour permettre de poursuivre le travail entrepris et continuer à proposer des rencontres reliant nos différentes communes. Cette dépense sera imputée au compte 65748 et fera l'objet d'une décision modificative au budget.
- d'autoriser Madame la Maire à signer toutes pièces nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour extrait conforme,

En mairie, le 25 avril 2023.

Mme la Maire,

Edith RUCHON

Acte rendu exécutoire le 2.7./0.4./2023

- après télétransmission électronique le £5./£4./2023

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 27./04./2023